



Nous, Maire de la Ville de RONCHIN,
Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
notamment ses articles L2212-1 et suivants,
Vu l'article L511-1 au 511-6 du Code de la Sécurité
Intérieur,
Vu le Code de la Route, et notamment l'article R417-10
du Code de la Route,
Vu la circulation interministérielle du 7/06/1989
Considérant la journée « Le printemps des
enfants » le Mercredi 10 Mai 2017,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale,
d'assurer la sécurité et la circulation sur la
commune,

Réf : PG/XT/ST/AD/NV. N°AM/14/17

Objet : Arrêté de Stationnement – Le Mercredi 10 Mai 2017

N° 17/089

ARRETONS

Article 1^{er}-

Le mercredi 10 Mai 2017, à l'occasion de la journée « Le printemps des enfants », le stationnement sur le parking Place de Halle, salle Couderc et devant la salle Alfred Colin sera considéré comme gênant de 6H00 à 19H00.

Article 2^{ème}-

Les services techniques municipaux seront chargés de mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires et d'installer les barrières de sécurité la veille au soir.

Ils s'assureront que les grilles de la mairie donnant accès au parking restent fermées la veille au soir sauf celle d'accès à la Place de Halle qui restera ouverte.

Article 3^{ème} -

Le non respect de l'interdiction sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le véhicule pourra faire l'objet d'une mise en fourrière par le titulaire du marché en matière de fourrière municipale.

Article 4^{ème}-

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, à Madame le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale, pour information à Monsieur le Commandant de Police de WATTIGNIES, à Monsieur le Commandant de Secours de LESQUIN.

Fait à RONCHIN, le 29 Mars 2017

Le Maire,
Vice-Président de la
Métropole Européenne de Lille

Patrick GEENENS



Toute la correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - 650 avenue Jean Jaurès - 59790 RONCHIN

Fax : 03.20.16.60.38

www.ville-ronchin.fr

Tél : 03.20.16.60.00